Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260708-CM20260705-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
7 JUILLET 2026
DELIBERATION
CM20260705

Le 7 juillet 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 30 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, Sonia GUINY, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX, Elodie GUILLARD.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Patrice LAMEUL donne pouvoir à Sébastien LERAY, Pascale LE NOUAILLE donne pouvoir à Didier BOURNE, James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, David HAVART donne pouvoir à Maud GAVAUD, Alexandra NOEL donne pouvoir à Solène LE MOING.
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs le quorum est atteint
Secrétaire de séance Elodie GUILLARD

Vote des tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2026-2027

Les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires sont fixés par l'assemblée délibérante.
Pour rappel les tarifs 2025/2026 :

Restauration Scolaire	Tarif repas 2025/2026
Inscription régulière	3.80 €
Inscription occasionnelle	4.75 €
Adulte	8.50 €

Pour l'année scolaire 2025/2026 le nombre de repas servis est 15 595, soit en moyenne 128 repas par jour.

Compte tenu du bilan prévisionnel du restaurant scolaire à ce jour :

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260708-CM20260705-DE

Dépenses	**2025/2026**
salaires et charges	51 179.14
Alimentation	53 594.53
Chauffage gaz	4 297.51
Electricité et eau	4 427.00
Entretien Analyses Divers	4 201.87
Dépenses totales	**117 700.05€**
Nombre de repas	**15 595**
coût de revient du repas	**7.55€**
Recettes totales	**60 453.25€**
Déficit total	**-57 246.80€**
Déficit par repas	**-3.67€**

Compte tenu de l'attribution du marché de fourniture et livraison de repas à l'entreprise CONVIVIO, et de l'augmentation des tarifs de 1.77% à compter du 1er septembre 2026
Pour rappel
Prix facturés par la société de Restauration :
Coût d'un repas maternelle facturé : 3.0412€ TTC
Coût d'un repas élémentaire facturé : 3.1725€ TTC
Coût d'un repas adulte facturé : 3.6734€ TTC
Coût de la mise à disposition d'une personne pour le service 1.5H/JOUR : 34.8279€ TTC

Il est proposé d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2026-2027 de la hausse de tarifs de 1.77% et d'arrondir le prix.

Il est proposé au conseil municipal :

- de voter les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2026/2027
- d'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents

Restauration Scolaire	Tarifs repas 2026/2027
Inscription régulière	3.90 €
Inscription occasionnelle	4.85 €
Adulte	8.65 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de voter les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2026/2027**
- **d'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents**

Restauration Scolaire	**Tarifs repas 2026/2027**
Inscription régulière	**3.90 €**
Inscription occasionnelle	**4.85 €**
Adulte	**8.65 €**

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.